

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 2 juillet 2014 relatif à la nomination des membres de la commission nationale  
instituée par le décret n° 2008-1143 du 6 novembre 2008**

NOR : DEVT1413791A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu la loi n° 2008-324 du 7 avril 2008 relative à la nationalité des équipages de navires ;  
Vu le décret n° 2008-1143 du 6 novembre 2008 pris en application de la loi n° 2008-324 du  
7 avril 2008 relative à la nationalité des équipages de navires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la commission nationale chargée d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois à compter de la date de publication du présent arrêté :

**I. – AU SEIN DE LA FORMATION AU COMMERCE ET À LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE**

L'inspecteur général des affaires maritimes, président.

*Suppléant*

Un officier des affaires maritimes en poste à l'inspection générale des affaires maritimes.

*Titulaire*

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée.

*Suppléant*

Un cadre de la direction interrégionale de la mer Méditerranée désigné par le directeur interrégional de la mer Méditerranée.

*Titulaire*

Le directeur du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime.

*Suppléant*

Le directeur des études de l'École nationale supérieure maritime.

*Suppléant*

Un professeur de l'enseignement maritime du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime désigné par le directeur du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime.

*Titulaire*

Mme Iliou (Evelyne), capitaine d'armement de la compagnie Bourbon.

*Suppléant*

M. Jamet (Yann), capitaine d'armement de la Compagnie maritime nantaise.

*Suppléant*

M. Ginat (Ganor), capitaine d'armement de Louis Dreyfus Armateurs.

*Titulaire*

M. Conzaes (Jacques), titulaire du brevet de capitaine 8000.

*Suppléant*

M. Auvinet (Pascal), titulaire du brevet de capitaine de première classe de navigation maritime.

*Suppléant*

M. Loret (Régis), titulaire du brevet de capitaine 200 Voile validé toutes zones.

II. – AU SEIN DE LA FORMATION À LA PÊCHE

L'inspecteur général des affaires maritimes, président.

*Suppléant*

Un officier des affaires maritimes en poste à l'inspection générale des affaires maritimes.

*Titulaire*

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

*Suppléant*

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère.

*Suppléant*

Le chef du service « activités maritimes » de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

*Titulaire*

Le directeur du lycée professionnel maritime du Guilvinec.

*Suppléant*

Le directeur du lycée professionnel maritime de Saint-Malo.

*Suppléant*

Le directeur du lycée professionnel maritime d'Étel.

*Titulaire*

M. Jeantet (Hervé), directeur de l'armement Dhellemmes SA.

*Suppléant*

M. Dulon (Fabien), directeur général de l'armement Scapêche.

*Suppléant*

M. Carré (Pierre-Alain), directeur et capitaine d'armement de la compagnie CFTO.

*Titulaire*

M. Guyader (Jean-Paul), capitaine de pêche.

*Suppléant*

M. Le Falher (Guy), capitaine de pêche.

*Suppléant*

M. Clere (Dominique), patron de pêche.

Article 2

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des affaires maritimes,*  
R. BRÉHIER